



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 12 06 .04 23

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
31 mars 2023

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les Membres du conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 31/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Étaient présents : BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, CAILLET Laurence, DOS SANTOS Marinette, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, JOBERT Didier, BORDE Philippe, BOUR Patrice, ANTOINE Fabrice, PETIOT Claude, BARBIEUX Philippe

Mandat de procuration : AUBRY Michel à BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick à GERARD Valérie, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Odile, HACKEL Claude à RENARD Régis, INGELAERE Raynald à PETIOT Claude, MAITRE Pierre-Frédéric à BORDE Philippe, NOBLOT Christophe à JOBERT Didier, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, NICOLO Denis à LEGER Walter

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DEROZIERES Jean-Luc, FATES Hervé, GATINOIS Michel, MARY Patrick, PETIT Pascale, YOT Olivier, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, GAUCHER Guillaume, LEMOINE Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....12
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023

| | | | |
|-----------|------------|----------------|---------------------|
| Pour : 39 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Non participant : 0 |
| | aucun | aucun | aucun |

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Il est rappelé que depuis début 2017, le nouveau schéma de collecte est mis en place pour toutes les communes hormis le centre-ville de Bar sur Aube pour lequel la nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er mars 2017.

Dans la continuité de ce qui avait été voté en 2022, il est proposé de conserver le nombre de secteurs à 3.

| | FREQUENCE |
|--|--------------------------|
| ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux | hebdomadaire |
| ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE | Hebdomadaire |
| ZONE 3 : AUTRES COMMUNES | Toutes les deux semaines |

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit (pas d'évolution par rapport à 2022) :

| ZONAGES | TAUX 2023 |
|--|-----------|
| ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux | 15,00 % |
| ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE | 12,60 % |
| ZONE 3 : AUTRES COMMUNES | 10,70 % |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

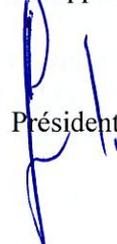
Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 avril 2023

Philippe BORDE,



Président

